

FICHE DE MISSION

ET MODALITES DE CANDIDATURE

Titre du poste : **Membre du conseil d'orientation (CO)
de l'espace de réflexion éthique de Guadeloupe et des Iles du Nord (EREGIN)**

Présentation de l'EREGIN :

L'Espace de Réflexion Éthique de Guadeloupe et des Îles du Nord (EREGIN) est un lieu de concertation et d'échange dédié à l'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé. L'EREGIN, selon la loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique et l'arrêté ministériel du 4 janvier 2012 relatif à la constitution, composition et fonctionnement des espaces de réflexion éthique, accompagne les professionnels du soin et de l'accompagnement, ainsi que le grand public, dans l'analyse des questions éthiques liées à la pratique médicale et aux enjeux de société. Il favorise l'information, la sensibilisation et initie des débats publics sur les thématiques éthiques régionales et nationales et fonctionne avec 2 instances : le bureau et le conseil d'orientation (CO).

Missions des membres du CO :

Le CO est composé d'une vingtaine de membres : des personnalités qualifiées appartenant au secteur de la santé, du médico-social ou de la recherche médicale (collège 1) et des personnalités ayant un intérêt ou des compétences pour les questions éthiques relatives aux champs d'action de l'EREGIN (collège 2) : droit, philosophie, économie de la santé, recherche et enseignement, sociologie, anthropologie, associations en lien avec les champs d'action de l'EREGIN, métiers de l'information et de la communication...

Leur mission est de contribuer de manière indépendante, impartiale et engagée à l'élaboration, à la réflexion et à la promotion des questions éthiques.

Les membres du CO jouent un rôle essentiel dans la gestion des saisines, l'évaluation des pratiques éthiques et la formulation de recommandations pour garantir l'intégrité et la transparence au sein des projets liés à la santé publique et à la bioéthique. Ils participent également à la mise en œuvre des actions de sensibilisation et d'information auprès des professionnels et du grand public.

Engagements requis :

- Durée de l'engagement : 4 ans, renouvelable 1 fois.
- Disponibilité attendue : 5 à 7 heures par mois en moyenne. Elle comprend la participation et l'implication aux réunions et projets suivants :
 - 3 à 7 saisines par an : chaque saisine nécessite environ 3h30 de travail, réparties sur plusieurs rencontres (entre le requérant et les membres de la cellule de soutien éthique dédiée).
 - 1 réunion trimestrielle pour faire le point sur l'actualité de l'EREGIN et sur les projets en cours ou à venir.
 - 5 à 6 réunions sur une thématique nationale en lien avec une loi ou un projet de loi (la loi bioéthique, la fin de vie...) ou requérant la participation et contribution à certains colloques ou rencontres nationales, ou encore portant sur une campagne de prévention ou de sensibilisation (le handicap, le grand âge, la bientraitance...) nécessitant l'organisation de débats (parfois avec le grand public), d'échanges interdisciplinaires, d'enquêtes...
 - 5 à 6 réunions dédiées à l'organisation d'actions régionales diverses (actions de sensibilisation, d'information, d'accompagnement méthodologique...) ou à la préparation d'une intervention faisant suite à diverses sollicitations d'un tiers (pour un séminaire, un colloque, des ateliers...)
- Rétribution : les membres du CO ne sont pas rémunérés. Ils peuvent recevoir une indemnité pour leurs frais de déplacement.

Compétences psycho-sociales requises :

- Compétence en communication interpersonnelle :
 - Communiquer clairement en utilisant les techniques d'écoute active.
- Capacité à prendre des décisions éclairées :
 - Être sensible aux situations complexes.
- Gestion des émotions :
 - Capacité à gérer ses émotions lors de discussions sensibles (conflits de valeurs) ou de situations de divergence et d'antagonisme
 - Capacité à appliquer les méthodes de "résolution de conflits" de manière constructive.
- Capacité à travailler en équipe :
 - Collaborer de manière constructive avec les autres, être force de propositions dans le respect des avis et opinions divers.
- Autonomie et sens des responsabilités :
 - Capacité à s'investir de manière autonome, dans le respect des engagements et des délais.

Valeurs fondamentales attendues :

1. Intégrité
2. Respect
3. Impartialité
4. Bienveillance et empathie
5. Engagement envers la justice sociale
6. Sens de la solidarité (esprit d'équipe)

Modalités de candidature :

- Les candidats devront transmettre une lettre de motivation et un CV
- Les candidatures sont à adresser à l'attention du Président de l'université des Antilles et à l'attention du Directeur général du centre hospitalo-universitaire de Guadeloupe
- Adresse e-mail d'envoi des candidatures : contact@eregin.fr
- Un échange sera organisé par la suite avec la présidence du CO
- Les membres du directoire de l'EREGIN s'assureront de la composition pluridisciplinaire du conseil d'orientation et transmettront les candidatures au Directeur général du CHU et au Président de l'université, membres de droit du bureau, qui nommeront les membres du CO (selon l'arrêté ministériel du 4 janvier 2012).

Date limite de dépôt des candidatures :

Jeudi 13 février 2025

Sources légales et ressources complémentaires :

- Code de la santé publique, articles L. 1413-1 et suivants : Ces articles détaillent les missions du Conseil d'Orientation et ses responsabilités en matière de gestion des conflits d'intérêts, d'évaluation des dispositifs et de recommandations sur les programmes scientifiques.
Pour plus d'informations, consultez les articles complets ici : [Légifrance - Arrêté 04 janv. 2012](#)
- Site de l'EREGIN : www.eregin.com